



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION COMMISSION D'APPEL

Réunion du 09 juillet 2024

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.



FC ROUEN 1899 (National 1) : Rétrogradation administrative en National 2

DECISION :

- **Infirmes et encadrement de la masse salariale du budget proposé National 1 2024/2025.**

US SARRE UNION (National 3) : Rétrogradation administrative en Régional 1

DECISION :

- **Infirmes et encadrement de la masse salariale du budget proposé National 3 2024/2025.**

AUBAGNE FC (National 2) : Interdiction d'accession en National 1

DECISION :

- **Infirmes et autorise l'accession en National 1 avec encadrement de la masse salariale du budget proposé National 1 2024/2025.**

ST DIE KELLERMAN SR (Régional 2) : Interdiction d'engagement en Coupe de France 2024/2025

DECISION :

- **Infirmes.**



EVREUX FC 27 (Régional 2) : Interdiction d'accession en Régional 1

DECISION :

- Confirme

LEGE CAP FERRET US (National 3) : Rétrogradation administrative en Régional 1

DECISION :

- Infirme et encadrement de la masse salariale du budget proposé National 3 2024/2025.